

COMMUNE de CROUY sur OURCQ

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 03 JUILLET 2015

COMPTE RENDU

L'an deux mil quinze et le trois juillet à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire.

Etaiet présents : Mme GOOSSENS Maria-Christine, Mr PRZYBYL Bruno, Mme VANISCOTTE Delphine, Mr NOVAK Jean-Luc, Mme LARSONNEUR Ginette, Mr HOLLANDE Alain, Mr KERGAL Michel, Mme GODE Martine, Mr NEYRAUD Olivier, Mme JANSSENS Catherine, Mr NOTARIANNI Marc, Mme FOUCHAULT Catherine, Mr FAIGNER Philippe, Mme DA SILVA Christine, Mme MAGLIERI Sandrine, Mme AUBRIOT Maria Margarida,

Pouvoirs : Mr GOBET a donné pouvoir à Mme GOOSSENS Maria-Christine
Mme FOUQUET VERNET Magali a donné pouvoir à Mme MAGLIERI Sandrine

Absent : Mr ETIENNE Victor

Madame VANISCOTTE Delphine a été nommée secrétaire.

Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire, déclare la séance ouverte à 20 H 30, le quorum étant atteint (16 membres présents, 2 pouvoirs).

Après lecture du compte rendu du précédent Conseil Municipal par Madame GOOSSENS Maria-Christine, aucune observation n'est présentée par les membres de l'assemblée. Le Conseil Municipal, en l'absence de remarque, adopte le compte rendu du précédent conseil municipal, réuni le 22 mai 2015.

ACTIVITES PERISCOLAIRES – RENTREE 2015/2016

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que, pour l'année scolaire 2015/2016, la gestion et l'animation des activités périscolaires et études (lot 1) et la gestion et coordination des NAP (lot 2) ont fait l'objet d'un marché en procédure adaptée, déclaré fructueux par les membres du comité technique.

Le comité technique, réuni le 1^{er} juillet 2015, a retenu la proposition de l'organisme : LEO LAGRANGE Nord Ile-de-France 24 rue Jean Jaurès à AMIENS (80), pour un montant TTC égal à 47 935,00 €, se décomposant comme suit :

- lot 1 : <i>Gestion et Animation des activités périscolaires et études</i>	38 235,00 € TTC
- lot 2 : <i>Gestion et coordination des NAP</i>	9 700,00 € TTC

Ce marché pourra être renouvelé pour l'année scolaire 2016/2017, par décision expresse de la personne responsable du marché.

ACCESSIBILITE PMR – ECOLE ELEMENTAIRE

Madame le Maire :

- rappelle à l'assemblée l'Avant Projet Définitif inhérent à la mise en conformité PMR (*Personne à Mobilité Réduite*) de l'école élémentaire, créant deux rampes d'accès pour accéder aux classes, la modification des largeurs de portes, la transformation du bloc sanitaire central afin d'accueillir un sanitaire PMR et l'équipement, pour les 2 bâtiments, d'alarmes visuelles et sonores répondant aux normes en vigueur,

- *informe* qu'en accord avec le Maître d'œuvre, les membres de la Commission « travaux » ont demandé à l'entreprise LUCAS, titulaire du lot 1 « Maçonnerie – Extérieur », de proposer une modification de la rampe d'accès au bâtiment 1, afin que les 2 issues, situées côté façade du bâtiment, soient accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **VALIDE** la décision de la commission « travaux » et accepte la modification de la rampe d'accès au bâtiment 1 de l'école élémentaire, sis rue Trévez Brigot à CROUY SUR OURCQ et **DONNE MISSION** au Maire pour signer l'avenant au lot 1 « Maçonnerie – Extérieur » avec l'entreprise LUCAS, titulaire du lot 1 du MAPA « Mise en conformité – Accessibilité PMR Ecole Elémentaire ».

AMENAGEMENT DES ALLEES DU CIMETIERE

Madame le Maire :

- *Rappelle* que les allées du cimetière communal, en pente, sont, aujourd'hui, non stabilisées car revêtues de sablon. Ce support est régulièrement entraîné par les eaux pluviales dans le réseau de collecte, provoquant dysfonctionnement sur le réseau et au sein de la station d'épuration.
- *Dit* que, parallèlement, depuis plusieurs années, la commune de CROUY SUR OURCQ s'efforce d'adapter sa voirie communale aux personnes à mobilité réduite par la création de cheminements adaptés aux piétons. Aussi, il convient de prendre en compte les allées du cimetière communal, actuellement impraticables pour les personnes à mobilité réduite.
- *Informe* qu'une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) a été accordée à la commune de CROUY SUR OURCQ par la Préfecture de SEINE et MARNE, pour un montant de 10 800,83 €, représentant 35 % du montant HT des travaux, estimé à 30 859,50 € HT,
- *Propose* le lancement d'une consultation auprès d'entreprises agréées pour la réalisation de ces travaux.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **EMET un AVIS FAVORABLE** à l'aménagement des allées du cimetière communal et **DONNE POUVOIR** au Maire pour engager une consultation auprès d'entreprises agréées pour réaliser ces travaux.

CONVENTION pour CONSEIL en URBANISME

Madame le Maire :

- *Informe* l'assemblée que les services de la Direction Départementale du Territoire (DDT) n'assurent plus, depuis le 1^{er} juillet 2015, les autorisations et actes relatifs au droit du sol,
- *Signale* qu'une démarche commune entre la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq et la Communauté de Communes du Pays Fertois, inhérente à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour l'ensemble des communes du canton, n'a pu aboutir favorablement,
- *Précise* que les services communaux ne sont pas formés pour instruire ces documents, seuls peuvent être étudiés, par le secrétariat, les déclarations préalables ne créant pas de surface de plancher (ex : ravalement, modification extérieure...) et les certificats d'urbanisme d'information (CUa),
- *Présente* un projet de convention avec Mme DUBROCA Jessica, ayant pour objet d'apporter des conseils à la commune de CROUY SUR OURCQ, en matière d'instruction des autorisations et actes relatifs au droit du sol,

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention qui prendra fin le 31 décembre 2015 et sera renouvelable tacitement.

RECEVEUR MUNICIPAL : INDEMNITE de CONSEIL et de BUDGET

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu la nomination de Mme HURY Emmanuelle, en qualité de receveur municipal, depuis le 1^{er} janvier 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, une indemnité de conseil et de budget, au taux de 100 %, à Madame HURY Emmanuelle, Receveur Municipal,

- **PRECISE** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire présente à l'assemblée les résultats très encourageants de l'association sportive « Ourcq Handball Club », cette association s'est distinguée dans de nombreux championnats au cours de l'année et a obtenu le label Bronze par la Fédération Française de Handball. Madame le Maire félicite tous les adhérents de l'association et remercie les bénévoles pour ces résultats et leur classement.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une journée de sensibilisation au tri et nettoyage des rues sera organisée dimanche 27 septembre 2015 dans le village, en association avec la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq, le SMITOM et le soutien des associations locales.

Madame le Maire rappelle les festivités prévues le 13 juillet 2015, à savoir bal sur la place du Marché, retraite aux flambeaux et feu d'artifice, au stade municipal.

Madame le Maire dit que l'AVEN du Grand Voyeux, en partenariat avec l'Agence de l'Eau SEINE NORMANDIE et l'Union des Maires de SEINE ET MARNE, propose, sur divers sites de Seine et Marne, 5 journées de formation gratuites, sur le thème de la gestion de l'eau, entre le 24 septembre 2015 et le 21 janvier 2016. Le programme est disponible en mairie.

Monsieur NOTARIANNI Marc, conseiller municipal, présente à l'assemblée le fonctionnement de l'association Ourcq Rugby Club (ORC) et l'évolution de cette association au cours des derniers mois.

Suite à une refonte du club, 2 sections ont été créées : une école de rugby pour les enfants et une section U16 à + 18 pour les adolescents et adultes. Ces 2 entités souhaitent, aujourd'hui, se développer dans des conditions optimum pour la pratique du sport.

Monsieur NOTARIANNI Marc précise également que les travaux de plomberie et d'électricité sont en cours d'achèvement dans les vestiaires du stade. Cet équipement sera donc conforme aux attentes des sportifs.

Monsieur NOTARIANNI Marc souhaite que, compte tenu de l'affluence croissante à l'aire de jeux de la Providence, soit étudiée l'installation de bancs supplémentaires à proximité de cet équipement. Mme GOOSSENS répond que cette demande fera l'objet d'une étude au budget communal 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire, lève la séance du Conseil Municipal à 22 H 00.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 02 OCTOBRE 2015